

La Directrice des Études
IGPDE/2025/07/884

Vincennes, le 9 juillet 2025

NOTE POUR TOUS LES SERVICES

Objet : Préparation aux examens professionnels pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe normale relevant des ministères économiques et financiers, dit B1 (**Sessions 2026 et 2027**).

P.J. : 2 annexes

L'Institut de la Gestion Publique et du Développement Économique (IGPDE) organise une **préparation unique** aux examens professionnels pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe normale relevant des ministères économiques et financiers, dit B1 (**Sessions 2026 et 2027**).

Les conditions statutaires requises pour s'inscrire à la préparation, l'organisation de la préparation et les modalités d'inscription sont précisées en annexe.

Les inscriptions à cette préparation sont ouvertes jusqu'au 15/09/2025 inclus.

Dans un souci d'amélioration de ses prestations, l'IGPDE invite les candidats, lors de leur inscription en ligne, à procéder au règlement par carte bancaire.

Afin de s'inscrire en ligne, le candidat est invité à se connecter à « Offre IGPDE » à l'adresse suivante :

<https://catalogue.igpde.finances.gouv.fr/2010-secretaire-administratif-de-classe-normale-2026-2027-sacn.html>

Je vous serais obligée de bien vouloir prendre toutes dispositions pour que les agents placés sous votre autorité puissent prendre connaissance de la présente note dans les meilleurs délais.

La Directrice des études



Isabelle ROUSSEL

PRÉPARATION À L'EXAMEN PROFESSIONNEL
- Sessions 2026 et 2027 -

I – CONDITIONS REQUISES POUR S'INSCRIRE À LA PRÉPARATION

La préparation est réservée aux membres du corps des adjoints administratifs relevant des ministères économiques et financiers, réunissant les conditions requises pour concourir lors des sessions 2026 et 2027, soit à titre indicatif, justifiant au 1er janvier de l'année au titre de laquelle l'examen professionnel est organisé, d'au moins sept années de services publics (décret n° 2010-971 du 26 août 2010, portant statut particulier du corps des secrétaires administratifs relevant des ministres chargés de l'économie et du budget).

Les candidats désirant vérifier les conditions requises pour concourir sont invités à se rapprocher de la structure organisatrice du concours (Voir V. Renseignements).

II - NATURE DES ÉPREUVES

L'arrêté du 22 février 2011 fixe les modalités d'organisation et les épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe normale relevant des ministres chargés de l'économie et du budget (JORF n° 0050 du 01/03/2011).

| 1) ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ | DURÉE | COEFFICIENT |
|--|--------------|--------------------|
| Cas pratique avec une mise en situation à partir d'un dossier à caractère administratif remis au candidat pouvant comporter des graphiques ainsi que des données chiffrées et permettant de vérifier les qualités d'analyse et de synthèse du candidat. | 3 heures | 2 |
| 2) ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION | DURÉE | COEFFICIENT |
| Entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes et la motivation du candidat à exercer les fonctions d'un secrétaire administratif de classe normale ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien qui a pour point de départ une présentation par le candidat de son expérience professionnelle, d'une durée de cinq minutes au plus, le jury s'appuie sur le dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur des questions relatives à son environnement professionnel, aux connaissances administratives générales ou propres à son administration ou l'établissement dans lequel il exerce. | 20 minutes | 3 |

III - ORGANISATION DE LA PREPARATION

Dans le cadre de la suppression de la rétroactivité des promotions, **deux examens professionnels C en B sont exceptionnellement organisés en 2026** : l'un au titre de l'année 2026, l'autre au titre de l'année 2027, pour lesquels **une unique préparation est proposée** par l'IGPDE.

1. La préparation à distance

La préparation à distance se présentera sous forme de supports mis en ligne contenant des conseils méthodologiques, des apports de connaissances et des entraînements aux épreuves. Les supports seront publiés d'octobre 2025 à septembre 2026. Des informations complémentaires seront déposées en tant que de besoin sur la plateforme de e-formation.

Les candidats accéderont à la préparation via la plateforme de formation à distance de l'IGPDE (sur internet) :

<https://formation.igpde.finances.gouv.fr>

Participation forfaitaire aux frais : 38 €

Les candidats s'inscrivant à la préparation recevront par courriel en début de session les modalités de connexion. Il est recommandé que les candidats indiquent leur adresse électronique professionnelle qui sera leur futur identifiant de connexion à la plateforme et l'adresse mail de contact pour les échanges avec l'équipe pédagogique.

2. La préparation en présentiel

Si la situation l'exige, l'IGPDE se réserve la possibilité de proposer des solutions de substitution au présentiel.

• Préparation à l'épreuve écrite d'admissibilité (calendrier prévisionnel)

- Une conférence de méthodologie d'une journée préparant à l'épreuve écrite « Cas pratique » se déroulera le 26 septembre 2025 **en présentiel** dans les locaux de l'IGPDE – Espace Choussat – 20, allée Georges Pompidou – 94300 Vincennes (nombre de places limité) et **en visioconférence**. Cette conférence animée par deux intervenant(e)s de l'IGPDE, sera enregistrée et **disponible en replay** sur votre espace de formation en ligne, tout au long de votre préparation.
- Un stage de méthodologie, d'une journée complémentaire à la conférence, sera également proposé début octobre 2025, **en présentiel** dans les locaux de l'IGPDE - 20, allée Georges Pompidou – 94300 Vincennes.
- Trois galops d'essai seront organisés dans les locaux de l'IGPDE et à distance, dont un plus spécifiquement destiné aux candidats éligibles à l'examen professionnel au titre de l'année 2027, ou non admis au titre de 2026.
- Six devoirs seront organisés à distance uniquement (quatre corrigés par des intervenant(e)s de l'IGPDE et deux en autocorrectif). Parmi ces devoirs, deux sont plus spécifiquement destinés aux candidats éligibles à l'examen professionnel au titre de l'année 2027, ou non admis au titre de 2026.

- **Préparation à l'épreuve orale d'admission**

- La préparation à l'épreuve orale de Reconnaissance des acquis et de l'expérience professionnelle (RAEP) axée sur des apports méthodologiques et des mises en situation, se déroulera en deux temps :
 1. Des modules d'e-formation de sensibilisation à l'épreuve orale de RAEP seront accessibles à tous les préparants à partir de la plateforme de formation à distance de l'IGPDE en début de préparation. Ces modules seront considérés comme un **prérequis obligatoire** pour la participation au stage en présentiel. En effet, une articulation forte existe entre ce module d'e-formation et le déroulé du stage dont la pédagogie s'appuie sur les fondamentaux décrits dans le module ;
 2. Un stage de préparation à l'oral (RAEP) de 2 jours non consécutifs, comprenant :
 - Une conférence de méthodologie d'une journée préparant à l'épreuve orale de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle « RAEP » se déroulera le **22 janvier 2026 en présentiel** dans les locaux de l'IGPDE – Espace Choussat – 20, allée Georges Pompidou – 94300 Vincennes (nombre de places limité) et **en visioconférence**. Cette conférence animée par deux intervenant(e)s de l'IGPDE, sera enregistrée et **disponible en replay** sur votre espace de formation en ligne, tout au long de votre préparation.
 - Une journée en présentiel dans les locaux de l'IGPDE, en **avril 2026** (uniquement pour les candidats admissibles à l'examen professionnel organisé au titre de l'année 2026) et en **octobre 2026** (uniquement pour les candidats admissibles à l'examen professionnel organisé au titre de l'année 2027, n'ayant pas participé au stage d'avril 2026).

Il est également entendu que les préparants admissibles devront avoir suivi préalablement les modules d'e-formation RAEP dans leur intégralité afin d'accéder à cette journée de formation.

- **Les jurys fictifs**

Les candidats admissibles pourront également bénéficier, en **avril / mai 2026** (examen professionnel organisé au titre de l'année 2026) et/ou en **novembre 2026** (examen professionnel organisé au titre de l'année 2027), de deux jurys fictifs réalisés dans les conditions de l'examen professionnel.

Le candidat devra avoir transmis son dossier RAEP aux membres des jurys fictifs au minimum 8 jours avant ses jurys fictifs.

Conditions d'accès au (aux) stage(s) :

- Obligation de prévenir la responsable pédagogique (coordonnées figurant en haut de la convocation) en cas d'empêchement de dernière minute. Les agents qui seraient absents sans avoir prévenu pourraient perdre le bénéfice du reste de la préparation en présentiel en cours.

Une convocation au stage sera adressée aux stagiaires en temps utile.

IV - INSCRIPTION À LA PRÉPARATION

Attention : l'inscription à la préparation ne vaut pas inscription à l'épreuve de l'examen professionnel.

Après avoir validé votre inscription en ligne :

- si vous avez opté pour le règlement par carte bancaire, celui-ci se faisant directement sur le site, vous n'avez rien à transmettre au régisseur ;
- si vous avez opté pour le règlement par chèque, le libellé doit être fait à l'ordre du régisseur de recettes du Secrétariat général des Ministères économiques et financiers (MEF) et au dos du moyen de paiement vous noterez votre numéro de commande, vous devrez l'adresser au plus tard **le 15/09/2025**, à la régie d'avances et de recettes du SG du MEF, Télédoc 713, 120, rue de Bercy, 75572 Paris cedex 12. Un mail de confirmation d'inscription vous sera alors transmis après validation définitive de votre inscription par nos services.

En cas d'inscription erronée ou de rétractation, l'IGPDE rembourse les frais de participation dans un délai de 14 jours après l'inscription et tant que le parcours n'a pas été ouvert. Tout parcours commencé est dû. Les candidats doivent donc être vigilants lors de leur inscription.

- **Il n'est pas possible de changer de type d'inscription en cours de préparation.**
- **Aucune inscription ne sera possible après la date de clôture des inscriptions.**

➤ **Les candidats admissibles, mais non-inscrits à la préparation en cours**, auront la possibilité de s'inscrire, **en avril 2026 ou en octobre 2026**, à la **préparation à l'épreuve orale** d'admission proposée par l'IGPDE au tarif suivant :

Participation forfaitaire aux frais : 31 €

V – RENSEIGNEMENTS

- **Sur la préparation**

Vous pouvez obtenir des informations complémentaires auprès de la responsable de la formation :

Célia ZEARO

Tél. : 01.58.64.81.02

Mél. : preparation-sacn.igpde@finances.gouv.fr

- **Sur le concours** (conditions, nature et programme des épreuves, dossier d'inscription au concours) :

Bureau des personnels de catégories A, B et C
SRH2B

Secteur « organisation des concours »

Immeuble Atrium

5, place des Vins de France

75573 PARIS CEDEX 12

Tél. : 01 53 44 28 00

Mél : concours.minefi@finances.gouv.fr

Modalités d'inscription en ligne

The screenshot shows the Alizé intranet interface. At the top, there is a navigation bar with 'Connexion', 'L'intranet de votre service', and 'Accès annuaires'. Below this is a search bar 'Rechercher avec Octopus' and a menu with options: 'Nouveaux arrivants', 'Portail RH', 'Applications', 'Offres de service SG', 'Action sociale', 'Formation', 'Concours et examens', and 'Passerelles recrutement'. A secondary menu includes 'Les ministères', 'RH mode d'emploi', 'Vie quotidienne', and 'Ressources'. The main content area features a large yellow banner for 'JOURNÉES DU HANDICAP 2023' (20-21 NOV. À BERCY). To the right, there is a section titled 'Handicap - Handic'Art : et si on parlait autrement du handicap ?' with a callout box that reads: 'Sur l'intranet Ministériel ALIZE, je clique sur « formation » à droite de l'écran'. A vertical sidebar on the right contains links for 'Applications', 'Passerelles recrutement', 'Formation', 'Petites annonces', 'Organigramme', and 'Point Zoom'. Below the banner, there are sections for 'PRÉVENIR LES ADDICTIONS' and 'EN CE MOMENT' with a link to 'Lire la suite'.

The screenshot shows the IGPDE website. At the top left is the 'RÉPUBLIQUE FRANÇAISE' logo with the motto 'Liberté Égalité Fraternité'. Next to it is the IGPDE logo. The main heading is 'OFFRE DE FORMATION DE L'INSTITUT DE LA GESTION PUBLIQUE ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE'. Below this, there are two main sections: 'OFFRE DE FORMATION IGPDE' and 'INFORMATIONS'. Under 'OFFRE DE FORMATION IGPDE', there is a list of items: 'Offre catalogue 2024 (Nouveau)', 'Accès à l'application BAGHEERA', and 'Préparations aux concours : inscriptions en cours'. A callout box points to the last item, stating: 'Cliquez sur « Préparations aux concours : inscriptions en cours »'. The 'INFORMATIONS' section contains text about contacting a formation advisor or the IGPDE cell, with links for 'Liste des conseillers formation', 'saisine en ligne', and 'Liste des chargés de clientèle IGPDE par direction/service'.

Une nouvelle fenêtre s'ouvre

PRÉPARATIONS OUVERTES À LA PRÉINSCRIPTION

Ministériel

Attention, l'IGPDE ne prépare pas :

- le concours d'inspecteur PRINCIPAL DGFIP
- l'examen professionnel d'inspecteur DGFIP.
- les concours de contrôleur DGFIP (interne et spécial)

Il n'y a donc pas d'inscription à faire à l'IGPDE pour ces préparations.
Cf. message lors de l'inscription à l'ENFIP (cette inscription ne concerne que le concours interne d'inspecteur DGFIP).

Préparation à la sélection à l'emploi d'administrateur de l'État au tour extérieur (session 2023)

Ouverture des inscriptions : 4 septembre 2023

Fin des inscriptions : 6 novembre 2023

 [Note de présentation de la préparation](#)

 [TEAE 2024 - Site pré-inscription](#)

Préparation à l'examen professionnel d'attaché d'administration de l'État (session 2025)

Ouverture des inscription : 19 septembre 2023

Fin des inscriptions 13 novembre 2023

 [Note de présentation de la préparation](#)

 [BenA 2025 - Site pré-inscription](#)

Vous êtes à l'intérieur de l'espace « **Préparatio ns aux concours** » de l'offre IGPDE, vous avez le choix des préparations ouvertes à l'inscription.

Un lien vous permet d'accéder au **site d'achat en ligne de votre préparation**. Vous avez accès également à la **note de présentation de la préparation**.

S'ABONNER À LA LISTE DE DIFFUSION

- d'une préparation aux concours
- de l'ensemble des préparations aux concours (si vous êtes conseiller formation)

Pensez à vous **désinscrire** si vous ne désirez plus recevoir les notifications ou lorsque vous changez d'affectation (changement d'adresse courriel)

Vous avez la possibilité de vous inscrire sur nos listes de diffusion, afin d'être averti dès l'ouverture des inscriptions pour une préparation

MODALITÉS DE PAIEMENT

Nouvelle modalités d'inscriptions aux préparations

Veillez trouver ici le

"pas à pas"

explicatif pour vous inscrire sur notre nouveau site d'inscription en ligne

La pré-inscription en ligne ne devient une inscription définitive qu'à réception du règlement avant la date limite fixée.

- **Paiement par carte bancaire :**
pré-inscription validée dès acceptation du paiement (réception par l'agent de la preuve du paiement-facture).
Attention au nombre de "produit" dans le panier, il ne doit pas être supérieur à 1 (risque de payer deux fois les frais d'inscription).
- **Paiement par chèque :**
indiquez votre numéro de commande au dos du chèque. S'agissant de la date limite le cachet de la poste fait foi.

Un « pas à pas » vous guide pour utiliser notre nouvel outil de prise de commande pour les inscriptions aux préparations